



DÉLIBÉRATION

du Conseil d'Administration de l'Université Bretagne-Sud

Séance du 15 octobre 2020

Délibération n°61-2020 : Fixation de contingents de CRCT, d'aménagement de service pour l'année universitaire 2021-2022.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences modifié ;

Vu le décret n°2000-552 du 16 juin 2000 relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Approuve à l'unanimité les contingents liés au cadrage du débat d'orientation budgétaire 2021 concernant les personnels enseignants et enseignants-chercheurs selon les principes suivants pour l'année 2021-2022 :

- 8 semestres de Congés pour Recherche ou Conversion Thématique (CRCT) pour les enseignants-chercheurs au titre des phases nationale et locale,
- 2 semestres (2*192 h) d'aménagement de service pour les enseignants du second degré souhaitant préparer une thèse ou après obtention de leur thèse.

Membres en exercice : 30 Membres présents : 21 Membres représentés : 7 Suffrages exprimés : 28 - Pour : 28 - Contre : 0 Abstentions : 0 Ne prend pas part au vote : 0
--

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

<u>Documents en annexe</u> : - -
